

Le chef de gare est inépuisable. Le tribunal juge la contravention établie et condamne Devos à une amende de seize francs. Avant de se retirer, le juge intime à Tourcoing, une contravention établie à la charge d'une femme de vingt-neuf ans, Marie Bonky, mariée à un sieur Coq, laquelle avait été prise par la police à la maison dans l'estime où elle demeure, quoiqu'il lui fut interdit de le faire en raison d'une condamnation encourue par elle en tant que femme adultère.

Or, des renseignements recueillis à ce moment permirent d'établir que depuis quelque temps cette femme avait facilité des rapports entre des hommes et deux jeunes filles, âgées de moins de vingt ans. La femme Coq fut dès lors mise en état d'arrestation. Elle comparut à l'audience de samedi sous l'inculpation d'excitation de mineurs à la débauche. Les déclarations des deux témoins sont formelles : la prévenue prétend être victime d'une vengeance de la part des jeunes filles.

La culpabilité est reconnue constante par les juges qui infligent à Marie Bonky huit mois d'emprisonnement et une peine d'interdiction de séjour d'une durée de cinq ans. Un accident de voiture causé rue de la Polente à Tourcoing, il y a deux mois, par le domestique de la distillerie de M. Brochez, Arthur Wibaut, qui habitait Neuville, avait donné lieu à des poursuites contre ce dernier. Plusieurs témoins ne comparurent pas et notamment la petite fille Minnie qui a été blessée, la cause est restée au jour le jour.

Enfin, le 17 février, dans les premiers jours d'avril, avait eu lieu dans un estaminet de la rue de la Chapelle-Carette à Roubaix, une discussion entre plusieurs consommateurs et un lierrand du nom de Pierre Devoyers. Ce dernier se permit de se moquer de la plaquette, ce qui fut à un certain moment, enquis d'un lierrand qui lui aurait donné plusieurs coups sur la tête. Il avait la figure tout en sang. Devoyers soutint qu'il avait été provoqué, il est néanmoins condamné à dix jours.

Plusieurs condamnés ont été libérés, le bruit avait couru à la Planchette au Riez p. à Wasquhal, que dans le ménage M., au cours d'une scène assez vive, des violences excessives avaient été exercées contre sa femme par le mari qui avait même frappé le mari d'un employé de commerce et qui aurait à moitié étouffé sous son oreiller son épouse et jeté à bas de son berceau l'enfant.

L'enquête menée à ce sujet révéla les faits à leur véritable proportion, traduits en correctionnelle sous l'inculpation de coups et blessures. Le mari fut condamné à payer une peine de six jours avec application de la loi Bérenger.

Cour d'appel de Douai. — Audience des jeudi et vendredi 15 et 16 juin. — DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. — Une affaire longue, mais qui n'en a pas moins été terminée par le mari qui a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé. Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé. Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé. Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé. Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé. Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé. Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé. Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé. Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Les socialistes Félix Lecomte et Gaston Porcivault pour l'échec de la loi de Mous viennent de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

Un accident de charbonnage à Wigan. — Un coup de pioche, le 17 février, dans le puits de Wigan, a entraîné la mort de deux ouvriers. Les corps ont été retrouvés dans une galerie lorsque une énorme pierre se détacha de la voûte et atteignit le malheureux qui fut renversé. Il avait l'épine dorsale cassée. Bien mortellement après dans d'autres souffrances.

Ligeo. — Trois femmes brûlées. — Samedi après-midi deux passantes et une fille de l'hôtel du Nouveau-Duval, place Saligny, 20 ans, ont été atteintes par le feu. L'une d'elles voulant activer le feu, jeta de l'huile de pétrole sur le réchaud.

Un étouffement. — L'huile enflammée fut projetée sur les vêtements des trois femmes. Toutes furent, en un instant, entourées de flammes et recurent de graves brûlures. Deux ont été transportées, dans un état désespéré, à l'hôpital des Dames. La troisième a été conduite en voiture à l'hôpital de Bavière.

LA GRANDE CAMELIA. — LILLE — 1, rue de la Gare — LILLE

PONGES ET SURAHIS tout soie pour Robes couleur et 1/2 Deuil depuis 2 fr. 95 le mètre. — Envoi d'échantillons.

Maison fermant ses Magasins les Dimanches et Jours de Fête à midi. 34924-72444

CHOSÉS ET AUTRES

LA VEILLE DE L'OUVREURE DE LA PÊCHE

LOGIQUE DE PROPRIÉTAIRE

Après le verdict du jury ?

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

Le mari a été condamné à six mois de prison et à six mois de travail forcé.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille M. LIEZ-DELEMAZURE, qui par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame FÉLIX-DELEMAZURE, veuve de M. Henri MULLER, décédée à Roubaix le 16 juin 1903, à l'âge de 68 ans, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi, qui aura lieu le dimanche 14 courant, à 8 heures 1/2, au Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 13, à 8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Marais, le dimanche 14, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille LAINÉ-JUVENEAU, qui par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle BROUAT, décédée le 17 juin 1903, dans sa 71^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi, qui aura lieu le dimanche 14 courant, à 8 heures 1/2, au Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 13, à 8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Marais, le dimanche 14, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DEGRAND-CAILLON, qui par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle BROUAT, décédée le 17 juin 1903, dans sa 71^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi, qui aura lieu le dimanche 14 courant, à 8 heures 1/2, au Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 13, à 8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Marais, le dimanche 14, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DEGRAND-CAILLON, qui par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle BROUAT, décédée le 17 juin 1903, dans sa 71^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi, qui aura lieu le dimanche 14 courant, à 8 heures 1/2, au Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 13, à 8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Marais, le dimanche 14, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DEGRAND-CAILLON, qui par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle BROUAT, décédée le 17 juin 1903, dans sa 71^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi, qui aura lieu le dimanche 14 courant, à 8 heures 1/2, au Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 13, à 8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Marais, le dimanche 14, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DEGRAND-CAILLON, qui par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle BROUAT, décédée le 17 juin 1903, dans sa 71^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi, qui aura lieu le dimanche 14 courant, à 8 heures 1/2, au Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 13, à 8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Marais, le dimanche 14, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DEGRAND-CAILLON, qui par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle BROUAT, décédée le 17 juin 1903, dans sa 71^{ème} année, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi, qui aura lieu le dimanche 14 courant, à 8 heures 1/2, au Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le dimanche 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 13, à 8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Marais, le dimanche 14, à 8 heures 1/2.

Service d'été 1^{er} Juin

Mouscron, Toucoing, Roubaix, Croix-Wasquehal & Lille

Lille, Douai, Arras & Paris

Paris, Arras, Douai & Lille

Paris, Arras, Douai & Lille

Paris, Arras, Douai & Lille

Paris, Arras, Douai & Lille

Paris, Arras, Douai & Lille

Et voilà comment s'est terminée ma demande en mariage!

BIBLIOPHAGIE

Traité pratique de la Fabrication des Lainages

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

POUDRE APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉD.

ROGÉ

GOPPIN & GABRELL

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

TELEPHONES PERFECTIONNES

PARATONNERRES

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

POUDRE APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉD.

ROGÉ

GOPPIN & GABRELL

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS